

Commune de Liddes

Tarifs des alpages

Alpages de Bavon et du Cœur

Pour ces deux alpages, une taxe d'estivage est perçue directement par le consortage.

En plus de cette taxe d'estivage, chaque alpant verse à la Bourgeoisie, annuellement et pour chaque UGB, une indemnité fixée comme suit par le Conseil bourgeoisial :

(Selon l'article 18 du règlement communal sur la bourgeoisie)

Consorts :	Fr. 7.50 / UGB
Alpant non bourgeois et bourgeois non domiciliés :	Fr. 15.00 / UGB
Alpant étrangers à la commune :	Fr. 25.00 / UGB

.....

Alpage de la Tsissette / Combe de l'A :	Fr. 1.50 par jour et par bête, mais au minimum Fr. 150.-
--	---